

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix septembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Catherine HAUETER à Claude CHARBONNIER, Didier LATHUILLE à Danièle CARTERON, Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO

Excusée : 1

Hélène FAVRE BONVIN

Absents : 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Nelly VEYRAT-DUREBEX

DEL2025-087 - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Claude COLLOMB-PATTON

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat, et notamment ses articles L321-1 et suivants, R321-2 et R327-1 ;

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L232-1 à L232-3 relatifs au service public de la performance énergétique de l'habitat ;

Vu les statuts de la CCVT et notamment l'article 5-2-1 en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024/055 du 21 mai 2024 relative à l'attribution du marché relatif à la présentation de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2024-2029 ;

Vu l'avis du Bureau du 9 septembre 2025 ;

La CCVT a engagé une OPAH pour une durée de 5 ans (2024 - 2029).

En conséquence, elle a signé une convention avec l'ANAH et le Département de la Haute-Savoie, fixant notamment des objectifs quantitatifs et les modalités d'intervention financière de chacune des parties au bénéfice des particuliers.

En parallèle, la communauté de communes a confié au cabinet SOLIHA, la mission de suivi et d'animation de l'OPAH, consistant à accompagner techniquement et administrativement les propriétaires dans leurs projets d'adaptation et d'amélioration du logement.

L'octroi des aides financières de la collectivité est conditionné à la recevabilité et l'éligibilité des dossiers auprès de l'ANAH (à l'exception des dossiers relatifs à la mise aux normes de l'assainissement non-collectif pour lequel, seuls les plafonds de ressources s'appliquent).

Il rappelle que les subventions votées par la CCVT sont des montants plafonds qui ne peuvent être dépassés. Lorsque les dépenses éligibles effectivement réalisées sont inférieures au montant de travaux prévisionnel, le montant de la subvention de la CCVT est alors calculé et attribué au prorata.

Ces précisions apportées, le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance de la liste ci-annexée présentée, des demandes de subvention déposées auprès de la CCVT.

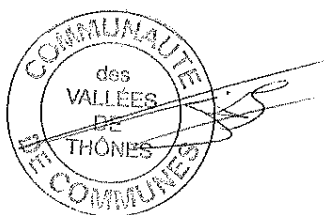
Il ajoute que la Cabinet SOLIHA, chargé du suivi-animation de l'OPAH, a confirmé la complétude desdits dossiers et que ceux-ci font l'objet d'un accord de financement de l'ANAH et du Département de la Haute-Savoie le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des aides financières aux propriétaires concernés, telles que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-président en charge du dossier.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Nelly VEYRAT-DUREBEX



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Nelly Veyrat-Durebex.

Délibération transmise en Préfecture le 26 septembre 2025

Publiée le 26 septembre 2025

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Vallées de Thônes

Tableau des subventions - Conseil communautaire du 16 septembre 2025

								ANAH		Conseil Départemental 74		CCVT	
N° de dossier	Bénéficiaire	Adresse du logement subventionné	Statut du propriétaire	Thématiques de travaux	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Montant des travaux subventionnables HT	Taux	Montant subvention	Taux	Montant subvention	Taux	Montant subvention
8	CONTAT Joseph	305 route de Salignon 74230 La Balme de Thuy	Propriétaire Occupant	Autonomie	Menuiserie	1 290.00 €	1 290.00 €	50%	645.00 €			10%	129.00 €
9	METRAL Yohan	6 rue du Fier 74230 THONES	Propriétaire Occupant	Rénovation énergétique (gain > 55%)	Isolation, Menuiseries, VMC, PAC	64 507,85€	61 549,31€	70% (plafonné à 70 000€ HT)	43 085€	10% (plafonné à 20 000€ HT)	2 000€	10% (plafonné à 50 000€ HT)	5 000€
10	PIERRON Stéphanie	93 route des Pohets 74230 LES CLEFS	Propriétaire Occupant	Rénovation énergétique (gain > 55%)	Isolation, Menuiseries, Chauffage, Toiture	82 540,36€	65 332,65€	70% (plafonné à 55 000€ HT)	38 500€	10% (plafonné à 20 000€ HT)	2 000€	10% (plafonné à 50 000€ HT)	5 000€
11	MALHERBE Vivien	10 rue du Fier 74230 THONES	Propriétaire Occupant	Rénovation énergétique (gain > 55%)	Toiture, Isolation, Chauffage, Menuiseries, VMC	55 339,48€	47 048.00 €	70% (plafonné à 70 000€ HT)	32 934€	10% (plafonné à 20 000€ HT)	2 000€	10% (plafonné à 50 000€ HT)	5 000€